



Université Lille Nord de France
Maison de l'Entrepreneuriat

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ou CLUBS ENTREPRENEURS ETUDIANTS (CEE)

Objectifs

- Soutenir les initiatives entrepreneuriales portées par les étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la région
- Favoriser l'émergence de nouvelles initiatives

Qui est éligible ? (*l'ensemble des conditions est à remplir*)

- Les associations ou clubs entrepreneurs portés **par des étudiants**
- Les actions menées par l'association doivent **notamment avoir les étudiants pour cible** (ces actions peuvent être intégrées ou non au cursus universitaire)
- Elles doivent participer **à la promotion et au développement de la culture entrepreneuriale** dans les établissements d'enseignement supérieur de la région

Exemples : Organisation de concours ou de conférences en entrepreneuriat pour les étudiants, création d'un CEE,

Nature et montant de l'aide allouée

Aide logistique :

- Recherche et localisation d'une salle pour la réalisation de l'action
- Sollicitation du réseau pour une intervention (conférence...), ...

Aide financière :

- Plafond maximum : **750 €**
- L'aide est proportionnelle au nombre d'étudiants touchés par l'action
- Cette aide n'est pas versée directement à l'association. Elle prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle de certains frais liés à l'action.

Contre-partie

- Signature d'une convention avec engagement en termes de nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action
- Inscription du logo de la Maison de l'Entrepreneuriat sur l'ensemble des outils et supports établis pour ou faisant référence à l'action soutenue par la Maison de l'Entrepreneuriat
- Présentation d'un bilan financier + d'un bilan quantitatif et qualitatif

Pour plus de renseignements : contact@maison-entrepreneuriat-npdc.fr

03.20.29.93.83